

Fiche – Module 1

Aperçu

Ce module présente la structure d'une coopérative et tente de répondre à la question « Qu'est-ce qu'une coopérative? » Il explore les caractéristiques des entreprises coopératives, y compris leur fondement juridique, les modèles d'affaires auxquels elles font appel et la façon dont la structure est adaptée aux diverses parties prenantes.

Qu'est-ce qu'une coopérative?

Le gouvernement du Canada définit une coopérative comme "une société légalement **constituée** qui appartient à une association de personnes cherchant à **satisfaire des besoins communs** tels que l'accès à des produits ou services, la vente de leurs produits ou services, ou l'emploi". Deux caractéristiques importantes distinguent les coopératives des autres formes de sociétés :

- 1) **Un membre, une voix** : Chaque membre (c.-à-d. actionnaire) a une voix, peu importe les sommes investies dans la coopérative.
- 2) **Ristournes** : Les profits sont redistribués aux membres selon le prorata de l'utilisation qu'ils ont faite des services fournis par la coopérative et non en fonction du montant qu'ils ont investi dans la coopérative.

Les propriétaires d'une coopérative sont des **membres** de celle-ci. Pour devenir membre d'une coopérative, vous devez acquérir le nombre de **parts sociales** requis indiqué dans le règlement de la coopérative. Les coopératives peuvent également émettre des **parts d'investissement** afin de recueillir des fonds supplémentaires auprès d'investisseurs, mais ces actionnaires n'ont pas les mêmes droits de propriété (comme le droit de vote ou de siéger au conseil d'administration) que les membres.

Types de coopératives

Le "type" d'une coopérative est déterminé par l'identité de ses membres et la manière dont ils bénéficient de l'entreprise. Il existe cinq types courants de coopératives au Canada :

- 1) *Coopérative de consommateurs* : Le type de coopérative le plus courant au Canada; les coopératives de consommateurs représentent 67 % de toutes les coopératives canadiennes. Elles appartiennent aux personnes qui utilisent leurs services (p. ex., services de garde d'enfants, logement, vente au détail).
- 2) *Coopérative de producteurs* : Ces coopératives appartiennent à des producteurs (comme des agriculteurs, des artistes ou d'entrepreneurs indépendants) et représentent 16 % des coopératives canadiennes.
- 3) *Coopérative de travailleurs* : Ces coopératives appartiennent aux employés et représentent 6,5 % des coopératives canadiennes.
- 4) *Coopérative de solidarité* : Ces coopératives ressemblent aux sociétés à but non lucratif. Leurs frais d'adhésion sont moins élevés, et elles sont accessibles au



public. C'est le modèle le plus souvent utilisé pour les coopératives qui souhaitent obtenir un statut d'organisme de bienfaisance.

- 5) *Coopérative multi-parties prenantes* : Appartenant à une combinaison de groupes de parties prenantes, ces coopératives représentent 9 % des coopératives canadiennes.

Voici d'autres modèles de coopératives moins courants : coopératives d'investissement communautaire, coopératives de nouvelle génération et fédérations coopératives.

Identité d'une coopérative

De nombreuses coopératives fonctionnent selon un ensemble de principes directeurs élaborés en 1996 par l'Alliance coopérative internationale. Ces sept principes sont les suivants:

- 1) Adhésion volontaire et ouverte
- 2) Contrôle démocratique exercé par les membres
- 3) Participation économique des membres
- 4) Autonomie et indépendance
- 5) Éducation, formation et information
- 6) Coopération entre les coopératives
- 7) Engagement envers la collectivité

Ressources recommandées

Le [Guide d'information sur les coopératives](#) du gouvernement du Canada

Vidéo de Coopératives et mutuelles Canada [Relever les défis ensemble](#)

